



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
PREFET du GERS

AUCH, le 16 janvier 2014

PREFECTURE  
DIRECTION DES LIBERTES PUBLIQUES  
ET DES COLLECTIVITES LOCALES  
BUREAU DES ELECTIONS, DE LA REGLEMENTATION  
ET DES AFFAIRES JURIDIQUES

✉ [pref-elections@gers.gouv.fr](mailto:pref-elections@gers.gouv.fr)

☎ 05.62.61.43.77 ou 76

📠 05.62.61.43.74

Le préfet du Gers  
à

Mme ou M. le maire

«NOM»

**OBJET : Nouvelle procédure de transmission dématérialisée des listes électorales via l'application : e.LISTELEC**

Chaque année, à l'issue de la révision des listes électorales, le maire transmet au préfet une copie de la liste électorale générale de la commune, accompagnée de la copie du ou des tableaux définitifs des rectifications apportées à la précédente liste électorale (article R.16 du code électoral).

L'Association des Maires de France et le ministère de l'intérieur ont souhaité adapter le code électoral aux nouveaux outils de communication disponibles et permettre que ces envois soient réalisés sous forme dématérialisée. Ainsi, certains départements ont expérimenté avec succès la mise en place d'échanges dématérialisés, via un **site de transmission dénommé e.LISTELEC**.

Cet outil développé par le ministère permet désormais à votre commune de **transmettre, de façon sécurisée**, une copie dématérialisée de ses listes électorales ainsi que des différents tableaux dont la transmission est prévue par le code électoral.

Afin de garantir le bon fonctionnement de ce portail internet, le ministère a défini un format de transmission des listes électorales et des tableaux, qui pourront être déposés :

- **pour les listes :** sous forme de fichier CSV, ou éventuellement XML
- **pour les tableaux :** au format image (PDF ou autre).

De même, le format de l'adresse du domicile ou de la résidence de l'électeur devra correspondre aux normes postales, afin d'améliorer la qualité de la distribution de la propagande électorale.

Comme annoncé lors des réunions d'information organisées en décembre dernier, le **portail e.LISTELEC** accessible par <https://elistelec.interieur.gouv.fr> vous permettra, dès ce mois de janvier 2014, de déposer vos tableaux, puis en février les listes électorales. A cet effet, vous trouverez le guide d'utilisation sur cette plate-forme ou sur le site de la préfecture ([www.gers.gouv.fr](http://www.gers.gouv.fr)).

☞ **Si, dès maintenant, vous souhaitez opter pour ce mode de transmission, vous trouverez ci-après vos identifiant et code personnel d'accès :**

**Identifiant :** «IDENTIFIANT»

**Mot de passe :** «MDP»

Même si vous n'avez pas recours à cette plate-forme pour l'envoi des tableaux du mois janvier, je vous demande **d'utiliser e.LISTELEC pour la transmission des listes électorales arrêtées au 28 février 2014**.

A défaut, vous devrez, comme en 2012 et 2013, me transmettre sous forme dématérialisée, les listes électorales (générale et les deux complémentaires), **exclusivement aux formats XLS ou CSV**, à l'adresse suivante :

[pref-listes-electorales@gers.gouv.fr](mailto:pref-listes-electorales@gers.gouv.fr)

Dans tous les cas, vous **devrez impérativement respecter : le nombre de colonnes (29), l'intitulé des colonnes et leur ordre** (cf p.3 la liste des 29 colonnes exigées), étant précisé qu'elles doivent être toutes présentes et renseignées, à l'exception de celles concernant le champ adresse où au moins une est obligatoirement renseignée (pour tenir compte des communes rurales de petite taille).

Les tableaux rectificatifs continueront, quant à eux, à m'être transmis sous version papier.

Quelle que soit l'option choisie, un seul envoi dématérialisé devra être effectué sur l'une ou l'autre des adresses ; en aucun cas vos listes ne devront être déposées à la fois sur le portail e.LISTELEC et transmises sur la boîte mentionnée ci-dessus.

L'utilisation de cette plate-forme va très vite devenir incontournable, en raison des multiples avantages attendus, s'agissant notamment de la dématérialisation des listes électorales :

- diminuer les manipulations de documents en format papier, notamment les tableaux rectificatifs,
- simplifier et sécuriser la gestion de leur transmission et de leur archivage,
- mieux répondre aux demandes de communication des listes électorales formulées par les électeurs ou les partis et groupements politiques,

Je sais que je peux compter, comme en 2012, sur votre efficace coopération pour réussir cette dématérialisation qui devra permettre d'assurer, pour les élections européennes de mai 2014, l'envoi aux électeurs de la propagande électorale, confiée par le biais d'un marché régional à une société de routage.

Dans cette perspective et pour simplifier la gestion et le suivi par les nombreux intervenants à tous niveaux (communes, préfecture, CDGFPT, routeur, électeurs,...), il est de mon devoir de vous recommander vivement d'utiliser la plate-forme e.LISTELEC pour l'établissement, au 28 février prochain, de vos listes électorales qui serviront à constituer le fichier départemental des électeurs pour l'envoi de la propagande du scrutin européen.

Par avance, je vous en remercie.

Mes services se tiennent à votre disposition pour toute précision complémentaire, notamment d'ordre technique que vous pourrez obtenir auprès du service informatique de la préfecture (05.62.61.46.92 ou 46.70).

Pour le Préfet et par délégation,  
Le Secrétaire Général,

Signé

Christian CHASSAING

Copie pour information à :

- M. le président du Centre Départemental de Gestion de la FPT
- M. le président de l'Association Départementale des maires

Colonne 1	NomdeNaissance
Colonne 2	Prenoms
Colonne 3	LibelleVoie
Colonne 4	CodePostal
Colonne 5	VilleLocalite
Colonne 6	DateDeNaissance
Colonne 7	DeptNaissance
Colonne 8	Nationalite
Colonne 9	NomDusage
Colonne 10	Sexe
Colonne 11	NomComNaissance
Colonne 12	PaysNaissance
Colonne 13	NoElecteurGeneral
Colonne 14	NomBureauDeVote
Colonne 15	NoBureauDeVote
Colonne 16	ComplementDeLocalisation1
Colonne 17	ComplementDeLocalisation2
Colonne 18	NumeroVoie
Colonne 19	TypeVoie
Colonne 20	LieuDit
Colonne 21	Pays
Colonne 22	TypeListe
Colonne 23	InfoListe
Colonne 24	DateCreationListe
Colonne 25	CodeDepartement
Colonne 26	CodeCommune
Colonne 27	NomCommune
Colonne 28	CodeCanton
Colonne 29	CodeCirconscription